

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 1 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 25 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. JAPIOT Maire.

Mme BROWN, Mme QUERAL, Mme BABUS, M. BROQUAIRE, Mme HAMMERER, M. JAUD de LA JOUSSELINIERE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSE, Adjoints, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD, M. MOINET, M. RENAUD, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. ROUX, Mme BUETAS, M. CHAMPION, Mme GELAY, M. GRAS, Mme HARDY, Mme ODIN, Mme ORLOWSKI, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Mme VERAU LEROY, Conseillers Municipaux.

Etait excusé et représenté par pouvoir:

M. ELIAS à Mme GIROTTI

Etait excusé:

M. LUGAND

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ORLOWSKI Marie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 27
Conseillers votants : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

4 – TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR-RICE GÉNÉRAL-E DES SERVICES

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de recruter un-e Directeur-ric(e) Général-e des Services à temps complet, chargé-e, notamment, des missions et fonctions suivantes :

- assister et conseiller l'autorité territoriale dans la définition des orientations stratégiques et la mise en œuvre du projet politique de la collectivité ;
- assurer la direction, la coordination et l'animation de l'ensemble des services municipaux ;
- coordonner et superviser la mise en œuvre des décisions du conseil municipal et des décisions de l'autorité territoriale ;
- assurer le suivi de l'activité des services et veiller à la bonne exécution des missions qui leur sont confiées ;
- accompagner les élus dans la préparation et le suivi des dossiers et projets de la collectivité ;

- assurer le pilotage administratif, juridique, financier et organisationnel de la collectivité ;
- préparer, suivre et contrôler l'exécution du budget en lien avec les services concernés et les élus ;
- superviser la gestion des ressources humaines, notamment en matière d'organisation des services, de recrutement, de formation et de gestion des carrières ;
- veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires applicables aux collectivités territoriales et sécuriser les actes et procédures administratives ;
- assurer le suivi des marchés publics, des contrats, conventions et partenariats de la collectivité ;
- coordonner les relations avec les partenaires institutionnels, les services de l'État, les établissements publics, les autres collectivités et les différents acteurs du territoire ;
- assurer une veille juridique, administrative et réglementaire nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité ;
- accompagner la conduite du changement et proposer des évolutions visant à améliorer l'organisation et l'efficacité des services ;
- préparer et participer aux réunions des instances de la collectivité et en assurer le suivi ;

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché ou attaché principal.

Au regard de la spécificité de l'emploi, de l'expertise et des compétences attendues et si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel relevant de la catégorie A conformément à l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique qui permet aux collectivités territoriales lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le Code Général de la Fonction Publique, de recruter un contractuel sur tout emploi permanent.

L'agent contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans (maximum pour une durée initiale).

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Dans le cas où l'agent serait recruté dans ces conditions, il devra donc justifier d'un diplôme de niveau 7 et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.

Il est proposé au Conseil Municipal la création au tableau des effectifs d'un poste Directeur-rice Général-e des Services à temps complet, au grade d'attaché ou attaché principal.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal M57 au chapitre 012.

La commission n°8 (Finances) s'est réunie le 23 septembre 2026 et a émis un avis sans avis.

Fait et adopte à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance
Madame Marie ORLOWSKI

A blue ink signature of Madame Marie ORLOWSKI, written over a circular red stamp of the Municipality of Blay.

Maire
Monsieur Eric JAPIOT

A blue ink signature of Monsieur Eric JAPIOT, written over a circular red stamp of the Municipality of Blay.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 02/10/26
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-
20261001-80370-AU-1-1